Séance ordinaire du 12 septembre 2022

Province de Québec
Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès tenue ce douzième jour de septembre deux mille vingt-deux (12 septembre 2022) à 19 h 30, au 1230, rue Principale, à Saint-Étienne-des-Grès.

À laquelle sont présents les membres du conseil :

Mme Nancy Mignault, mairesse
Mme Line Bélanger, conseillère
M. Jocelyn Isabelle, conseiller
M. Guy St-Arnauld, conseiller
M. Marc Bastien, conseiller
M. Nicolas Gauthier, conseiller
M. Paul Langevin, conseiller

FORMANT QUORUM

Ouverture de la séance

La séance est ouverte à dix-neuf heures trente (19 h 30) sous la présidence de Mme Nancy Mignault, mairesse. Madame Nathalie Vallée, directrice générale et greffière trésorière, est présente et agit à titre de secrétaire de la séance.

1. Lecture et adoption de l'ordre du jour

Ordre du jour

Ouverture de la séance
1. Lecture et adoption de l'ordre du jour
Mot de la mairesse
2. Adoption des procès-verbaux
3. Correspondance
4. Trésorerie
5. Adoption des comptes fournisseurs
6. Office municipal d'habitation de Trois-Rivières (OMHTR) – Approbation des états financiers 2021
7. Demande d'aide financière – Programme d'aide à la voirie locale – Volet « Accélération » - Réfection de la route des Pins
8. Entérinement - Mandat – Coefficient RH – Analyse comparative de la rémunération dans le marché et révision des échelles salariales
9. Autorisation à demander des soumissions publiques pour la location de conteneurs et la collecte de déchets aux Serres Savoura St-Étienne inc.
10. Autorisation à demander des soumissions publiques pour la collecte des ordures ménagères et des encombrants pour l'ensemble du territoire de la municipalité
11. Autorisation de signataires – Transaction – Délai additionnel – 9415-0190 Québec inc.
12. Réduction de la vitesse à 40 km/h sur l'avenue de Saint-Thomas-de-Caxton
13. Appel de candidatures – Liste de chauffeurs occasionnels - Déneigement, saison 2022-2023

14. ***Abrogation de la résolution 2022-08-230 – Embauche d'un journalier de classe 1, statut temps partiel - Madame Marie-Josée Arsenault - Remplacement en raison d'un congé de maladie***
15. ***Appel de candidatures – Journalier de classe 1 – Statut temps partiel - Remplacement en raison d'un congé de maladie***
16. ***Démission – Inspectrice en bâtiment et en environnement – Madame Geneviève Massicotte***
17. ***Appel de candidatures – Inspecteur en bâtiment et en environnement – Statut temps plein***
18. ***Motion de félicitations – Comité organisateur et les bénévoles – Tournoi familial de balle donnée des sauterelles***
19. ***Motion de félicitations – Comité culturel – Mercredis culturels***
20. ***Motion de félicitations – Madame Louise Villeneuve, propriétaire et fondatrice – Quarante ans d'existence de la Ferme La Cueille***
21. ***Affaires diverses***

Période de questions

22. ***Clôture de la séance***

2022-09-232 **EN CONSÉQUENCE,** il est **proposé** par Jocelyn Isabelle, **appuyé** de Guy St-Arnauld et résolu d'approuver et d'adopter l'ordre du jour en laissant le point « Affaires diverses » ouvert.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Mot de la mairesse

La mairesse souhaite le bonjour aux citoyens présents à la séance ordinaire du 12 septembre 2022.

Le mois de septembre bat son plein! On se croirait toujours en plein mois de juillet, car les belles températures sont encore au rendez-vous. La belle météo permet aux différentes activités de septembre de se dérouler dans un climat agréable et sécuritaire, car il ne faut pas oublier que la COVID-19 est toujours présente.

Pour commencer, la mairesse tient à remercier le Comité culturel pour l'organisation des Mercredis culturels. Elle en profite pour les inviter le 1er octobre prochain à une activité au parc Réal-St-Onge dans le cadre de la Journée de la culture. Elle sera présente pour les rencontrer et partager ce moment avec eux.

Ensuite, elle tient à remercier le comité organisateur, ainsi que tous les bénévoles du tournoi familial qui s'est déroulé durant le weekend de la fête du Travail. Elle remercie particulièrement M. Marcel Bournival, le grand leader de cette organisation. Aussi, elle félicite M. Robert Landry qui a reçu le trophée Gilles-Désaulniers pour son implication au baseball.

Pour continuer, toujours au sujet des loisirs, elle annonce que samedi prochain aura lieu le tournoi de golf de l'Association des loisirs. Tous les fonds amassés seront remis aux organismes et activités pour les jeunes de Saint-Étienne-des-Grès. Elle souhaite un bon tournoi aux golfeuses et golfeurs. Elle en profite pour demander la collaboration des citoyens qui pratiquent ce sport de bien vouloir utiliser les espaces aménagés dans les clubs de golf de la région. Elle souligne que les terrains de baseball et de soccer ne sont pas des champs de pratique. Ce n'est pas l'endroit pour pratiquer les *drives*, *chips*, etc. Cela endommage les terrains, et ce, aux frais des citoyens de Saint-Étienne-des-Grès. Elle les remercie pour leur collaboration et leur compréhension.

Dans un autre ordre d'idées, elle mentionne qu'au début du mois d'août, la municipalité a subi du vandalisme au parc des Grès dans le sentier qui donne accès à la rue des

Seigneurs. Les jeunes qui ont commis ce méfait ont été dénoncés à la municipalité. Elle précise qu'elle a rencontré les trois jeunes avec leurs parents afin de prendre une entente entre eux et la municipalité. Les 3 jeunes ont assumé les frais de réparation et ont adressé une lettre d'excuses aux citoyens. Elle tient d'ailleurs à souligner la démarche réalisée par ces jeunes pour remédier à la situation.

Aussi, la mairesse traite du communiqué publié par la municipalité concernant la fermeture de l'hôtel de ville. Elle tient à rassurer les citoyens que toutes les données sont en sécurité et elle réitère qu'il n'y a eu ni fraude, ni rançon, ni vol de données. Elle précise qu'il s'agit réellement d'un bris d'équipement informatique causé par des variations d'électricité/panne, et ce, malgré la présence d'une batterie qui devait les protéger.

Par ailleurs, il est certain que le départ des deux inspectrices apportera un défi supplémentaire. À partir du 15 septembre prochain, la municipalité n'aura plus aucun inspecteur en poste, ce qui implique qu'aucun permis ne pourra être délivré. Elle annonce que la municipalité est en processus pour conclure une entente avec une autre municipalité, afin de lui donner le temps de réaliser le processus d'embauche. Elle tient à remercier particulièrement et personnellement Mme Geneviève Massicotte, pour ses 10 ans de service pour la municipalité. Son professionnalisme et sa rigueur au travail ont fait toute la différence pour Saint-Étienne-des-Grès. Elle lui souhaite bonne chance dans la poursuite de sa carrière.

Elle annonce également que, à l'ordre du jour de la séance de ce soir, la municipalité a confié à une firme spécialisée en ressources humaines le mandat d'analyser les conditions de travail, dont les salaires de tous les employés municipaux. Cela va lui permettre de négocier les conventions collectives des cols blancs, bleus et des cadres en étant concurrentiel et équitable. En plus, la municipalité sera en mesure d'embaucher le plus rapidement possible les ressources nécessaires au bon fonctionnement municipal. Elle procédera à l'affichage des deux postes d'inspecteur que la municipalité espère être en mesure de pourvoir rapidement.

Pour ce qui est des travaux publics, elle mentionne que le directeur des travaux publics, M. Jean-René Duplessis, est en congé de maladie. C'est M. René Bellemare qui prend la relève le temps que M. Duplessis revienne en santé. M. Bellemare a toute la confiance et le conseil municipal souhaite bon rétablissement à Jean-René.

Pour ce qui est de la réfection de la rue Principale et du 6e Rang, elle annonce que les travaux vont bien et que la municipalité prévoit qu'ils seront terminés vers le 30 septembre prochain. Aussi, les forages pour le puits no 7 ont été réalisés, la crépine est commandée et, dès son installation, les essais de pompage pourront débuter.

Aussi, elle mentionne que la municipalité a déposé une demande d'aide financière pour la réfection de la route des Pins.

Elle termine en faisant une mention spéciale à l'endroit de Mme Louise Villeneuve, propriétaire de la ferme La Cueille de Saint-Étienne-des-Grès, pour les 40 ans de son entreprise!

Nancy Mignault,
Mairesse

2. Adoption des procès-verbaux

CONSIDÉRANT que les procès-verbaux de la séance ordinaire du 1er août 2022 et de la séance extraordinaire du 15 août 2022 ont été remis aux élus au moins quarante-huit (48) heures avant la présente séance;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil reconnaissent les avoir reçus et lus;

2022-09-233 **EN CONSÉQUENCE,** il est **proposé** par Nicolas Gauthier, **appuyé** de Marc Bastien et résolu que les procès-verbaux de la séance ordinaire du 1er août 2022 et de la séance extraordinaire du 15 août 2022 soient et sont adoptés.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

3. Correspondance

Rien à ce point.

4. Trésorerie

Rien à ce point.

5. Adoption des comptes fournisseurs

2022-09-234 Il est **proposé** par Paul Langevin, **appuyé** de Line Bélanger et résolu d'approuver :

- Les déboursés, pour la période du *1er au 31 août 2022*, totalisant 234 555, 81 $.
- Les comptes à payer, *au 31 août 2022*, au montant de 220 882,96 $.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Je soussignée certifie que la municipalité possède les crédits nécessaires au paiement des comptes ci-haut mentionnés.

En foi de quoi, je donne le présent certificat.

_____
Nancy Larocque,
Greffière trésorière adjointe

6. Office municipal d'habitation de Trois-Rivières (OMHTR) – Approbation des états financiers 2021

CONSIDÉRANT les états financiers 2021 déposés par l'Office municipal d'habitation de Trois-Rivières (OMHTR) par la résolution 2022.05.021, et plus particulièrement ceux concernant l'Office municipal d'habitation de Saint-Étienne-des-Grès présentant un déficit d'exploitation de 6700 $;

CONSIDÉRANT que la partie assumée par la municipalité représente 10 % du déficit, soit un montant de 670 $;

CONSIDÉRANT que, dans les prévisions budgétaires 2021, la part de la municipalité avait été estimée à 2880 $ et que, par conséquent, il y a eu un trop-perçu de 2210 $ en 2021 (2880 $-670 $);

CONSIDÉRANT que les membres du conseil municipal ont pris connaissance du document;

2022-09-235 **EN CONSÉQUENCE,** il est **proposé** par Jocelyn Isabelle, **appuyé** de Line Bélanger et résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès accepte le dépôt des

états financiers pour l'exercice 2021 par l'Office municipal d'habitation de Trois-Rivières, concernant plus particulièrement ceux de l'Office municipal d'habitation de Saint-Étienne-des-Grès.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

7. Demande d'aide financière – Programme d'aide à la voirie locale – Volet « Accélération » - Réfection de la route des Pins

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès a pris connaissance des modalités d'application du volet « Accélération » du *Programme d'aide à la voirie locale (PAVL)*;

CONSIDÉRANT que les interventions visées dans la demande d'aide financière concernent des routes locales de niveau 1 et/ou 2;

CONSIDÉRANT que seuls les travaux réalisés après la date figurant sur la lettre d'annonce sont admissibles à une aide financière;

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès s'engage à obtenir le financement nécessaire à la réalisation de l'ensemble du projet, incluant la part du Ministère;

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès choisit d'établir la source de calcul de l'aide financière selon l'option suivante :

- [X] l'estimation détaillée du coût des travaux;
- [ ] l'offre de services détaillant les coûts (gré à gré);
- [ ] le bordereau de soumission de l'entrepreneur retenu (appel d'offres).

CONSIDÉRANT que la chargée de projet de la municipalité, Mme Nathalie Vallée, directrice générale et greffière trésorière, agit à titre de représentante de cette dernière auprès du Ministère dans le cadre de ce dossier;

2022-09-236 **EN CONSÉQUENCE,** il est **proposé** par Marc Bastien, **appuyé** de Paul Langevin et il est unanimement résolu et adopté que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès autorise la présentation d'une demande d'aide financière pour les travaux admissibles, confirme son engagement à faire réaliser les travaux selon les modalités d'application en vigueur et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

8. Entérinement - Mandat – Coefficient RH – Analyse comparative de la rémunération dans le marché et révision des échelles salariales

CONSIDÉRANT que les négociations pour le renouvellement de la convention collective des cols bleus et blancs sont en cours;

CONSIDÉRANT que la *Politique et charte salariales pour les employés-cadres et non syndiqués* est à renouveler;

CONSIDÉRANT l'offre de services professionnels de la firme Coefficient RH pour l'analyse comparative de la rémunération dans le marché, ainsi que pour la révision des échelles salariales;

2022-09-237 **EN CONSÉQUENCE,** il est **proposé** par Line Bélanger, **appuyée** de Guy St-Arnauld et il est résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès entérine le mandat donné à la firme Coefficient RH pour l'analyse comparative de la rémunération dans le marché et la révision des échelles salariales, pour un montant de 10 915 $, avant taxes.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

9. Autorisation à demander des soumissions publiques pour la location de conteneurs et la collecte de déchets aux Serres Savoura St-Étienne inc.

2022-09-238 Il est **proposé** par Guy St-Arnauld, **appuyé** de Paul Langevin et il est résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès autorise la directrice générale et greffière trésorière à procéder à un appel d'offres public pour la location de conteneurs et la collecte de déchets aux Serres Savoura St-Étienne inc.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

10. Autorisation à demander des soumissions publiques pour la collecte des ordures ménagères et des encombrants pour l'ensemble du territoire de la municipalité

2022-09-239 Il est **proposé** par Nicolas Gauthier, **appuyé** de Marc Bastien et il est résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès autorise la directrice générale et greffière trésorière à demander des soumissions publiques pour la collecte des ordures ménagères et des encombrants pour l'ensemble du territoire de la municipalité.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

11. Autorisation de signataires – Transaction – Délai additionnel – 9415-0190 Québec inc.

CONSIDÉRANT que le 2 juin 2021, la municipalité cédait le lot 6 079 262 en faveur des propriétaires de l'entreprise 9415-0190 Québec inc.;

CONSIDÉRANT qu'à l'article 13, intitulé « Clauses particulières », plus précisément à l'article 13.2, il est stipulé que l'acheteur s'engage à réaliser son projet en une seule phase en moins de dix-huit mois de la signature (**Annexe C**);

CONSIDÉRANT que l'article 13.2 prévoit, notamment, qu'advenant la non-réalisation du projet dans les délais impartis, les propriétaires devront rétrocéder le lot 6 079 262 à la municipalité, au même prix que ces derniers l'auront acquis de la municipalité et que tous les frais de rétrocession seront exclusivement à la charge du rétrocédant;

CONSIDÉRANT que le délai de dix-huit mois pour la réalisation du projet sera atteint le 2 décembre 2022 et que la construction n'est pas débutée;

CONSIDÉRANT la demande de délai supplémentaire pour la réalisation du projet déposée par les propriétaires le 19 août 2022 demandant un prolongement jusqu'au 1er juillet 2023 (**Annexe D**);

CONSIDÉRANT que la municipalité est disposée à accepter ce délai supplémentaire, en tenant compte des étapes réalisées au projet, qui sont : Subdivision, le 9 mars 2022,

du lot 6 079 262 en deux lots distincts, soit les lots 6 435 359 et 6 435 360; demande de dérogation mineure à être traitée à la séance du 3 octobre 2022 et demande de permis de construction, mais que ce délai ne pourra être prolongé à nouveau;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal a pris connaissance de la transaction et s'en déclare satisfait;

2022-09-240 **EN CONSÉQUENCE,** il est **proposé** par Jocelyn Isabelle, **appuyé** de Marc Bastien et résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès accepte le libellé de la transaction et autorise la mairesse et la directrice générale et greffière trésorière à signer la transaction, pour et au nom de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

12. Réduction de la vitesse à 40 km/h sur l'avenue de Saint-Thomas-de-Caxton

CONSIDÉRANT que, sur la partie de l'avenue de Saint-Thomas-de-Caxton appartenant à la Municipalité de Saint-Barnabé, la limite de vitesse est fixée à 40 km/h;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de réduire également la vitesse à 40 km/h sur la partie de l'avenue de Saint-Thomas-de-Caxton appartenant à la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès, soit de l'intersection avec le chemin Saint-Thomas vers le nord-ouest jusqu'à la courbe du cimetière après la rue Boisvert, à la limite avec la Municipalité de Saint-Barnabé;

2022-09-241 **EN CONSÉQUENCE**, il est **proposé** par Paul Langevin, **appuyé** de Nicolas Gauthier et il est résolu que le conseil municipal de Saint-Étienne-des-Grès réduise la vitesse à 40 km/h sur la partie de l'avenue de Saint-Thomas-de-Caxton appartenant à la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès, soit de l'intersection avec le chemin Saint-Thomas vers le nord-ouest jusqu'à la courbe du cimetière après la rue Boisvert, à la limite avec la Municipalité de Saint-Barnabé.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

13. Appel de candidatures – Liste de chauffeurs occasionnels - Déneigement, saison 2022-2023

CONSIDÉRANT que la municipalité effectue elle-même le déneigement des rues pendant la saison hivernale;

CONSIDÉRANT qu'à cette fin, elle doit s'assurer d'avoir la disponibilité de chauffeurs en nombre suffisant pour effectuer le travail d'une façon adéquate;

2022-09-242 **EN CONSÉQUENCE,** il est **proposé** par Guy St-Arnauld, **appuyé** de Marc Bastien et il est résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès autorise un appel de candidatures pour l'établissement d'une liste de chauffeurs occasionnels affectés au déneigement.

Il s'agit de postes occasionnels sur appel et la classification est « ouvrier spécialisé classe I (chauffeur) ». Cette classification inclut aussi la classe « journalier ». Advenant des besoins aux travaux publics en général, cette liste pourra aussi être utilisée.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

14. Abrogation de la résolution 2022-08-230 – Embauche d'un journalier de classe 1, statut temps partiel - Madame Marie-Josée Arsenault - Remplacement en raison d'un congé de maladie

CONSIDÉRANT que, par la résolution 2022-08-230, la municipalité avait embauché Mme Marie-Josée Arsenault à titre de journalier de classe 1, statut temps partiel, en remplacement d'un employé en raison d'un congé de maladie;

CONSIDÉRANT que Mme Marie-Josée Arsenault ne souhaite plus occuper le poste qui lui avait été attribué;

2022-09-243 **EN CONSÉQUENCE,** il est **proposé** par Jocelyn Isabelle, **appuyé** de Guy St-Arnauld et il est résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès abroge la résolution 2022-08-230 embauchant Mme Marie-Josée Arsenault à titre de journalier de classe 1, statut temps partiel, en remplacement d'un employé en raison d'un congé de maladie.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

15. Appel de candidatures – Journalier de classe 1 – Statut temps partiel - Remplacement en raison d'un congé de maladie

CONSIDÉRANT le départ de madame Marie-Josée Arsenault depuis le 31 août 2022 de son poste de journalier de classe 1;

2022-09-244 **EN CONSÉQUENCE,** il est **proposé** par Paul Langevin, **appuyé** de Line Bélanger et il est résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès autorise un appel de candidatures pour pourvoir le poste de journalier de classe 1, de statut temps partiel, pour le remplacement d'un employé en congé de maladie d'une durée indéterminée.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

16. Démission – Inspectrice en bâtiment et en environnement – Madame Geneviève Massicotte

2022-09-245 Il est **proposé** par Marc Bastien, **appuyé** de Jocelyn Isabelle et résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès accepte la démission de madame Geneviève Massicotte, inspectrice en bâtiment et en environnement, à compter du 15 septembre 2022.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

17. Appel de candidatures – Inspecteur en bâtiment et en environnement – Statut temps plein

CONSIDÉRANT la démission de madame Geneviève Massicotte, du poste d'inspectrice en bâtiment et en environnement, de statut temps plein, à compter du 15 septembre 2022;

2022-09-246 **EN CONSÉQUENCE,** il est **proposé** par Marc Bastien, **appuyé** de Guy St-Arnauld et résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès autorise un appel de candidatures pour pourvoir le poste d'inspecteur en bâtiment et en environnement, de statut temps plein. Le poste sera préalablement affiché à l'interne, conformément aux dispositions de la convention collective en vigueur.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

18. Motion de félicitations – Comité organisateur et les bénévoles – Tournoi familial de balle donnée des sauterelles

2022-09-247 Il est résolu à l'unanimité que les membres du conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès félicitent chaleureusement les membres du comité organisateur et les bénévoles de la 22e édition du Tournoi familial de balle donnée des sauterelles qui s'est tenue les 2, 3 et 4 septembre derniers et qui a connu un vif intérêt de la part des Stéphanoises et Stéphanois.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

19. Motion de félicitations – Comité culturel – Mercredis culturels

2022-09-248 Il est résolu à l'unanimité que les membres du conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès félicitent chaleureusement les membres du Comité culturel pour la tenue de la 10e édition des Mercredis culturels au cours de la saison estivale 2022 qui a connu un vif succès.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

20. Motion de félicitations – Madame Louise Villeneuve, propriétaire et fondatrice – Quarante ans d'existence de la Ferme La Cueille

2022-09-249 Il est résolu à l'unanimité que les membres du conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès félicitent chaleureusement Madame Louise Villeneuve, propriétaire de la Ferme La Cueille, entreprise qui fête cette année ses quarante ans d'existence et de service aux citoyens.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

21. Affaires diverses

La mairesse fait un tour de table et demande aux conseillers et à la conseillère s'il y a des sujets dont ils aimeraient discuter.

Période de questions

Début : 19 h 53;
Fin : 20 h 27.

22. Clôture de la séance

2022-09-250 Les sujets à l'ordre du jour ayant tous été épuisés, il est **proposé** par Guy St-Arnauld, **appuyé** de Nicolas Gauthier et résolu que la séance soit levée à 20 h 27.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

_____	_____
Nancy Mignault, Mairesse	Nathalie Vallée, g.m.a., Directrice générale et greffière trésorière

Je, Nancy Mignault, certifie que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du *Code municipal*.